



Tourism Training Fund

Build your tourism skills
through short-term
training

www.iti.gov.nt.ca/en/TTF



APPLY FOR THE TOURISM TRAINING FUND

The Tourism Training Fund encourages a well-trained tourism labour force for the Northwest Territories (NWT). This fund supports short-term training opportunities for tourism workers to upgrade or gain new skills in tourism-related topics. The intent of this program is to increase the number of skilled and certified people working across the various tourism sectors who are professional and offer safe services to visitors to the NWT. The Tourism Training Fund was established to help tourism operators develop capacity and long-term sustainability in their workforce.

WHO CAN APPLY?

- Individuals: NWT resident who holds a valid Tourism Operator Licence (TOL)
- Groups: businesses, non-profit organizations, formal volunteers

WHAT TRAINING CAN I TAKE?

Training must be short, formal courses or workshops, less than 12 weeks in duration and not eligible under Employment Insurance (EI) training funding.

Topics can include, but are not limited to:

- Hospitality and customer service
- Cultural experience delivery
- Safety training (e.g. first aid, wilderness first aid)
- Skills training (e.g. paddling)
- Community tourism development
- Communications (e.g. social media, marketing)

FUNDING

- Individual Application: maximum funding per application is \$3,000.
- Business or Group Application: maximum funding per application is \$6,000.



WHAT EXPENSES ARE ELIGIBLE?

TTF reimburses eligible expenses up to a maximum of 75% upon completion of the training (with proof). Applicants are required to cover 25% of expenses. Eligible expenses include:

- Course fees and materials
- Instructor fees
- Travel expenses (flights, ground transportation, car rental)
- Accommodation

Meals, per diems, and GST/HST are not eligible expenses and will not be reimbursed.

HOW DO I APPLY?

Applications are accepted two times per year: April and September.

Apply to TTF before the training start date. Applications for training already completed will not be considered.

Application forms are available from your regional Tourism Development Officer or online at www.iti.gov.nt.ca/en/TTF.



CONTACT US

For more information or to apply, please contact the Tourism Development Officer in your region:

Beaufort Delta 
(867) 777-7196
Tourism_BeaufortDelta@gov.nt.ca

Dehcho
(867) 695-7500
Tourism_Dehcho@gov.nt.ca

North Slave
(867) 767-9212
Tourism_NorthSlave@gov.nt.ca

Sahtu
(867) 587-7171
Tourism_Sahtu@gov.nt.ca

South Slave
(867) 872-8046
Tourism_SouthSlave@gov.nt.ca



Fonds de formation touristique

Consolidez vos
compétences en
tourisme grâce à une
formation à court terme

www.iti.gov.nt.ca/fr/fft



SOLLICITER UNE AIDE DU FONDS DE FORMATION TOURISTIQUE

Que cela soit pour une formation en médias sociaux et marketing ou en premiers secours, le Fonds de formation touristique offre des financements pour couvrir les frais de nombreux cours qui peuvent vous aider à faire carrière dans le tourisme.

C'est simple : trouvez un cours qui renforcera vos compétences en tourisme, puis envoyez une demande de financement en vertu du Fonds.

Aidez-nous à bâtir une industrie touristique florissante aux TNO!

QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE?

- Particuliers : résidents ténois en possession d'un permis d'exploitation d'entreprise touristique valide.
- Groupes : entreprises, organismes à but non lucratif, bénévoles officiels.

QUELLE FORMATION PUIS-JE SUIVRE?

La formation doit être courte, constituée de cours ou d'ateliers officiels, d'une durée de moins de 12 semaines et non admissible au financement de la formation professionnelle par le régime d'assurance-emploi (AE). Les sujets peuvent inclure, sans s'y limiter :

- L'accueil et le service à la clientèle
- L'offre d'expériences culturelles
- La sécurité (p. ex. premiers soins et secourisme en milieu sauvage)
- L'acquisition de compétences (p. ex. maniement de la pagaie)
- Le développement touristique communautaire
- Les communications (p. ex. médias sociaux et marketing)

FINANCEMENT

- Candidats individuels : Le financement maximal par demande est de 3 000 \$.
- Groupes ou entreprises : Le financement maximal par demande est de 6 000 \$.



QUELLES SONT LES DÉPENSES ADMISSIBLES?

Le Fonds de formation touristique permet de rembourser les dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 75 % de leur valeur une fois la formation achevée (sur présentation d'un justificatif). Les demandeurs doivent couvrir les 25 % restants. Exemples de dépenses admissibles :

- Les prix des cours et le matériel pédagogique
- Les honoraires de l'instructeur
- Les frais de déplacement (transport aérien ou terrestre; location d'une automobile)
- L'hébergement

Les repas, les indemnités journalières et la TPS/TVH ne sont pas admissibles et ne seront donc pas remboursés.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Les demandes sont acceptées deux fois par année : en avril et en septembre.

Envoyez votre demande avant le début de la formation. Les demandes relatives à des activités de formation terminées ne seront pas prises en considération.

Vous pouvez trouver les formulaires de demande en ligne, au www.iti.gov.nt.ca/fr/FFT, ou les demander à votre agent de développement touristique régional.



POUR NOUS JOINDRE :

Pour de plus amples renseignements ou pour présenter une demande, veuillez communiquer avec l'agent de développement touristique de votre région :

Beaufort Delta

867-777-7196

Tourism_BeaufortDelta@gov.nt.ca

Dehcho

867-695-7500

Tourism_Deicho@gov.nt.ca

Sahtu

867-587-7171

Tourism_Sahtu@gov.nt.ca

Slave Nord

867-767-9212

Tourism_NorthSlave@gov.nt.ca

Slave Sud

867-872-8046

Tourism_SouthSlave@gov.nt.ca